

# CAHIER DES CHARGES

---

**ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE BAYONNE ANGLET BIARRITZ A BOUCAU ET BIDART**

ADAPTATION DU LOGOTYPE

---

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
BAYONNE ANGLET BIARRITZ**

---

## I- Préambule :

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz a aujourd'hui 38 ans. Elle a été créée sous la forme d'un District en 1972, grâce à la volonté commune des maires de Bayonne, Anglet et Biarritz de l'époque.

Autour d'Henri GRENET, son Président durant deux décennies, ils ont su créer avec pragmatisme et ténacité les services et équipements publics, dont aucune des trois villes, seule, n'aurait pu se doter : transport en commun, collecte et traitement des déchets, assainissement, mise en valeur du littoral, zones d'activités économiques, aéroport, ponts, urbanisme, enseignement supérieur, formations professionnelles... c'est une intercommunalité vivante que les pères fondateurs ont construite, en modernisant cette agglomération.

Sous la présidence d'Alain LAMASSOURE (1995-2001), le District s'est transformé en Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Bénéficiant alors de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) – ressource fiscale dynamique – la Communauté a renforcé ses compétences pour mieux préparer l'avenir. Elle a privilégié l'économie et l'emploi, priorité forte de la Communauté, l'enseignement supérieur avec un pôle de formation performant, le renouvellement urbain par une politique de mixité de l'habitat, le développement durable, la protection et la valorisation des espaces naturels...

Sous la présidence de Didier BOROTRA (2001 – 2008), le rôle d'agglomération « capitale » a été réaffirmé dans le cadre d'une politique forte d'investissements (près de 300 millions d'euros), de modernisation et de renouvellement des équipements urbains pour construire aux côtés des villes de Bayonne, Anglet et Biarritz un pôle urbain plus équilibré, solidaire, attractif, compétitif et porteur de la cohésion du Pays Basque.

Aujourd'hui, notre agglomération est confrontée à de nouveaux enjeux : mobilité urbaine durable, exemplarité en terme de protection environnementale et de préservation des ressources naturelles au travers d'un Plan Climat Territorial, mise en œuvre de politiques sociales notamment dans l'habitat, développement de l'économie solidaire, association des habitants à la conception des politiques publiques.

Ces enjeux et défis nouveaux imposent de raisonner à des échelles territoriales plus larges...

Dans ce cadre, l'intégration des villes de Bidart et Boucau à la Communauté d'Agglomération du BAB semblait une évidence et se profile de manière imminente.

## II- Objet du marché :

Dans la perspective de l'intégration des villes de Boucau et Bidart (prévue pour janvier 2011) dans la Communauté d'Agglomération du BAB, cette dernière lance une consultation pour **faire adapter son logotype actuel à son statut de structure intercommunale élargie.**

## III- Cibles :

Toutes personnes et structures en lien avec la Communauté d'Agglomération :

- Les villes membres,
- Les habitants de la Communauté d'Agglomération,
- Les institutions, les partenaires,
- Les acteurs économiques
- Les décideurs,
- Le grand public,...

#### IV- Un nom et une identité visuelle à la hauteur des ambitions communautaires :

##### IV-1- Signification des valeurs du nouveau nom donné à la structure intercommunale élargie :

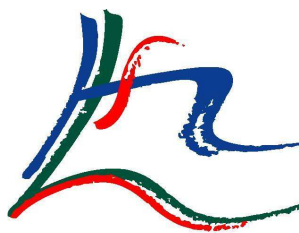
Dans la perspective de l'intégration des villes de Boucau et Bidart dans la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, il était nécessaire de donner un nouveau nom à cette agglomération élargie. Le nom retenu lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2010 est : « **Agglomération Côte basque - Adour** ».

La Communauté d'Agglomération du BAB élargie aux communes de Boucau et Bidart va être appelée demain à jouer plus fortement son rôle d'agglomération « capitale » du Pays Basque. Sa signature va déjà dans ce sens « *une Communauté d'action, un avenir d'avance* ».

Par ailleurs, en s'affranchissant de devoir à chaque «élargissement» intégrer le nom de la commune impétrante, nous réaffirmons de manière forte l'ambition que nous portons au projet intercommunal :

- L'expression « **Agglomération** » porte en elle le projet de création à 5 dorénavant d'un pôle urbain plus équilibré, solidaire, attractif, compétitif et porteur de cohésion ;
- L'indication géographique ouverte sur la « **Côte basque** », espace de vie rêvé et sur un fleuve « **l'Adour** » synonyme de puissance et d'ouverture au monde est une bonne synthèse des identités fortes qui composent notre communauté de destin.

##### IV-2- Signification du tracé du logotype actuel :



*Les tracés de ce logotype symbolisent la situation géographique et les « frontières naturelles » de la Communauté d'Agglomération :*

*-Le tracé de couleur verte fait référence à la côte Atlantique et marque la jonction entre le territoire français et le territoire espagnol.*

*-Le tracé de couleur bleue fait référence à l'Océan Atlantique, mais encore l'Adour, fleuve du bassin aquitain et la Nive, la rivière du Pays Basque.*

*-Les courbes de couleur rouge représentent la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz. La partie inférieure en juxtaposition sur la limite pyrénéenne rappelle l'Eurocité Basque qui travaille au développement économique, culturel et social de notre territoire. La flamme rouge dynamique et esthétique évoque l'avenir et le succès. Ces 3 couleurs évoquent également les 3 villes qui composent la Communauté.*

*Son graphisme, dans la plus pure tradition asiatique dont il s'inspire dégage une force sereine et une grande clarté.*

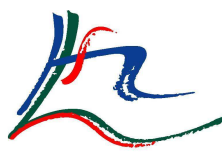
*Le logotype s'appuie sur le bloc typographique pour un bon équilibre. L'expression typographique « la Communauté » évoque une signature dynamique.*

#### V- Prestations demandées :

Le choix du nouveau nom ayant été acté à l'unanimité des membres de l'Assemblée délibérante et des Maires des communes concernées, il s'agit à présent pour les candidats de travailler sur une évolution du logotype actuel pour l'adapter à cette structure intercommunale élargie.

Le logo de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, après 10 années d'existence, est aujourd'hui bien intégré dans l'esprit des gens. Il semble donc peu judicieux de créer un nouveau logo. L'idée se porte donc plutôt sur **une évolution du logotype existant**.

## V – 1 : Piste n°1 : Adaptation du logo actuel



Il s'agit pour le candidat, à partir du tracé du logo actuel, de créer et associer le bloc signature correspondant au nouveau nom de la structure intercommunale élargie « **Agglomération Côte basque – Adour** », d'en définir sa police, sa position, sa typographie, ...

## V – 2 : Piste n°2 : Evolution du logo

Il s'agit pour le candidat, d'aller un peu plus loin dans la démarche en faisant évoluer le logo actuel, en douceur pour lui conserver ses racines. De faire en sorte que les gens reconnaissent spontanément le logo de la Communauté d'Agglomération mais s'aperçoivent dans le même temps d'une légère évolution graphique dans un esprit de modernité et de dynamisme.

**Remarque :** Le candidat doit répondre aux pistes n°1 et 2.

## VI-Prix

Le prix relatif à la prestation correspondant à la **proposition d'adaptation du logotype (+ cession des droits associés)** est réputé ferme et définitif au titre du présent marché.

Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur au moment du règlement des sommes exigibles à raison des prestations effectuées en application du présent marché.

## VII- Délais de réalisation

Période de mise en marche des prestations : de la notification du marché jusqu'au **11 octobre 2010**.

## VIII- Renseignements

Les questions peuvent être posées par écrit (par fax : 05 59 44 72 90 ou par mail : [communication@agglo-bab.fr](mailto:communication@agglo-bab.fr)) à l'attention de Chrystel THOMAS, Chargée de Communication, jusqu'au **11 août 2010** avant 14h00. Passé cette date, plus aucune réponse ne sera apportée.

## IX- Remise et sélection des offres

Les offres rédigées en français doivent être remises avant le **6 septembre 2010 à 14h00**,

- ✓ Sous format numérique, **par mail** à l'adresse : [communication@agglo-bab.fr](mailto:communication@agglo-bab.fr)

Le prestataire fournira un dossier de réponse détaillé comprenant :

**1-** une **maquette** relative aux propositions d'adaptation du logotype pour les pistes n°1 et 2 telles que définies dans le cahier des charges, présentée comme suit :

- ✓ **Piste n°1 :** sur une planche A4, format paysage, présentant le visuel à gauche et l'explication associée à sa droite.

- ✓ Piste n°2 : sur une planche A4, format paysage, présentant le visuel à gauche et l'explication associée à sa droite.

Proposition piste n°1 (adaptation du logo)

VISUEL

Blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
bla

Proposition piste n°2 (évolution du logo)

VISUEL

Blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
blablablablablablabla  
bla

**2-** un **devis** concernant la prestation de réflexion sur l'adaptation du logotype, son exécution et l'achat des droits associés selon clause de cession des droits ci-jointe.

X- Sélection du candidat

- **Qualité de la réflexion par rapport à la demande** exprimée dans le cahier des charges (respects par rapport aux contraintes développées dans le cahier des charges (15%), adéquation et cohérence dans l'association du bloc signature au logotype (20%), qualité esthétique et équilibre dans la construction du logotype (20%)) : **55%**.
- **Offre tarifaire : 45%**.

XI- Remarques

A l'issue de la consultation, des prémaquettes, sorties couleurs et l'envoi de PDF seront communiqués par le candidat retenu à la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz pour pouvoir procéder aux corrections. Un CD sera fourni à la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz. Ce CD rassemblera des éléments nécessaires à la charte graphique (éléments graphiques, références codes couleurs et police, maquette des supports) et tous autres fichiers ayant servi à l'élaboration de la charte graphique et la restitution finale en PDF (haute définition et basse définition) et en AI (Illustrator).